

# L'ÉMIGRATION OU LA PERSISTANCE D'UNE ILLUSION

## ÉLÉMENTS POUR UNE ANALYSE DES PROBLÈMES DE LA RÉINSERTION-FORMATION AU MAROC

Il est des thèmes qu'il est difficile d'aborder avec la rigueur et l'objectivité scientifique nécessaires. Les phénomènes migratoires sont sans conteste, de ceux-là. L'évocation des problèmes qui leur sont liés, va rarement sans susciter des affirmations stéréotypées qui découlent bien plus de jugements de valeurs et d'épanchements affectifs que de l'analyse rationnelle et méthodique. Sans doute, la condition de vie des travailleurs maghrébins dans les pays de la Communauté économique européenne, objet d'un débat passionné, largement entretenu par les mass-media, rend-elle tout effort de distanciation vis-à-vis des problèmes de l'immigration extrêmement difficile. Les décisions des gouvernements des pays d'accueil, de restreindre les effectifs des immigrés, avec les répercussions socio-économiques qu'elles ne manquent pas d'avoir sur les zones de départ, exacerbent les sensibilités à cet égard et aggravent les connotations affectives et normatives que véhicule le mot « migration ».

Les analyses se heurtent, en outre, à la grande diversité et à l'ampleur des manifestations des mouvements migratoires tant il est vrai qu'il y a autant de causes de départ, de conséquences et d'implications, qu'il y a de zones d'émigration. Ces courants demeurent cependant, étroitement régis par les besoins en main-d'œuvre des pays d'accueil. Ils sont en cela, fondamentalement extravertis et affectés par les propriétés et caractéristiques que le marché de l'emploi leur imprègne. Certes, les modifications survenues dans la structure par âge de la population marocaine – recul spectaculaire de la mortalité et augmentation notable des niveaux de la fécondité, conséquences de l'amélioration progressive des conditions générales de santé et d'hygiène – ne manquent pas, à leur tour, d'altérer et la physionomie et les manifestations du phénomène. Son ampleur est par contre déterminée principalement par l'offre émanant des pays d'accueil dont la conjoncture économique infléchit les politiques d'immigration qui par conséquent stimulent ou réduisent les intentions migratoires dans les sociétés pourvoyeuses de main-d'œuvre. Les modalités de recrutement se font selon les besoins, plus ou moins sélectifs et privilégiant ainsi telle ou telle caractéristique des candidats au départ.

L'émigration des Marocains qui fut longtemps un phénomène spatialement circonscrit, ne concernant principalement que le Rif et le Sous, est devenue un fait national. Ses particularités régionales et ethniques se sont estompées pour laisser désormais paraître celles que les structures globales de la société marocaine et leurs mutations lui imprègnent.

Certains auteurs ont déjà retracé l'évolution des caractéristiques de l'émigration en soulignant ce qu'elles doivent aux effets conjugués des déterminants endogènes – les changements qui ont affecté les structures de la société marocaine – et exogènes, c'est-à-dire les politiques de l'immigration élaborées et mises en pratique par les pays d'accueil.

Nous limiterons ici notre propos à un aspect particulier du phénomène, à savoir d'une part son impact sur la formation professionnelle et sur la réinsertion productive de la main-d'œuvre dans le pays d'origine et d'autre part la contribution – positive ou négative – des émigrés de retour au développement socio-économique. Pour ce faire nous fonderons nos analyses sur les données obtenues à la faveur de deux enquêtes, l'une effectuée en milieu rural en 1975 (1) et l'autre en milieu urbain en 1976 (2). Le caractère ponctuel et instantané de ces deux opérations ne permet pas de saisir les phénomènes dans leur dimension diachronique et d'en déterminer ainsi les causes et les effets. Elles autorisent tout au plus la comparaison entre trois situations statiques : avant l'émigration, pendant l'immigration et après la migration. Cette discontinuité de l'observation n'aurait pu en toute rigueur être dépassée que par le recours à de véritables investigations de type biographiques qui ne sont possibles que pour des échantillons dont la taille n'autorise aucune extrapolation.

Notre approche va consister en une oscillation entre les trois moments que les enquêtes ont privilégiés et le recours à d'autres sources d'information, pour essayer de retracer la genèse du fait migratoire et du profil du migrant, en insistant, autant que faire se peut, sur l'aspect de la formation professionnelle et de l'emploi.

Si, l'émigration massive a bien été historiquement le fait d'individus, venus seuls de zones montagneuses pour travailler temporairement en Europe, comme le fait remarquer Pierre George (3), elle se manifeste désormais, de plus en plus comme un phénomène extrêmement sélectif, concernant de moins en moins la catégorie la plus déshéritée de la population.

L'enquête en milieu rural a révélé que sur dix immigrés à l'étranger, neuf appartiennent au groupe d'âge 21-50 ans. C'est dire qu'il s'agit principalement de personnes actives, qui déclarent d'ailleurs avoir quitté le pays à la recherche d'un emploi (43 %); d'un revenu plus élevé (39,6 %) ou d'une situation

(1) INSEA et SGI, *Migration de développement. Migration de sous-développement*. (Une étude sur l'impact de la migration internationale dans le milieu rural du Maroc). Publication de l'INSEA. Série Etudes et recherches 1979.

(2) HAMDouch (B.), BERRADA (A.), BADDOU (T.), LASSONDE (L.), *Les migrations internationales. Une enquête en milieu urbain marocain*, (sous presse).

(3) GEORGE (P.), *Les migrations internationales*, P.U.F., 1976.

régulière et stable (14,2 %). L'impression générale qui se dégage à l'examen des réponses des enquêtés, est que les départs sont motivés par le désir de revaloriser leur position sociale. Ils évoquent souvent le prétexte qu'ils se trouvaient en situation d'infériorité au sein de leur groupe. Un tel sentiment ne peut, cependant naître que de la comparaison avec le statut privilégié de ceux qui partent. Le niveau d'instruction des candidats à l'expatriation est relativement plus élevé, ce qui confirme l'idée que la scolarisation est un des facteurs déterminants de l'émigration, qu'elle soit sous sa forme interne ou internationale. Tout se passe comme si l'école moderne, avec ses programmes inadaptes au monde rural, et les phantasmes qu'ils véhiculent, destine ceux qui la fréquentent à quitter leur terroir. En outre, l'immigration qui était par le passé le fait des seuls célibataires concerne de plus en plus « les mariés » et, fait nouveau, on observe de plus en plus de départs de familles entières (ne serait-ce que dans le cadre des politiques de regroupement familial), ce qui ne manque pas de changer fondamentalement la physionomie du fait migratoire marocain.

L'enquête en milieu urbain a montré que sur dix immigrés à l'étranger, six sont nés en milieu rural. Si ce n'était l'urbanisation accélérée que connaît le Maroc, on aurait pu conclure que la ville joue ici le rôle de relais. Cette affirmation se trouve atténuée lorsque l'on sait qu'au Maroc plus de 48 % des citadins d'âge actif sont nés à la campagne (4). Il n'empêche que les migrants enquêtés en milieu urbain, vont révéler les caractéristiques de ruraux nouvellement installés en ville. Quatre migrants sur 10 seulement étaient célibataires à la veille de leur émigration. Les modifications du calendrier de la nuptialité et notamment l'élévation de l'âge au premier mariage, conjugués aux nouveaux critères de recrutement, favorisent sans doute de plus en plus l'émigration des personnes mariées. L'âge moyen à l'émigration est d'ailleurs de l'ordre de 28,5 ans et les trois quart environ des départs ont lieu entre 20 et 39 ans.

Les répartitions des enquêtés selon le niveau d'instruction confirment le caractère sélectif de la migration. Ils se trouvent à cet égard dans une situation notablement meilleure que le reste de la population. Ils ne comptent parmi eux que 44 % d'analphabètes alors que cette proportion atteint 75 % dans le groupe d'âge 10-50 ans en milieu urbain, selon le recensement général de la population de 1971.

La persistance des caractéristiques rurales de cette population, apparaît d'une manière plus évidente, lorsque l'on sait que plus de 36 % des enquêtés en milieu urbain, déclarent avoir exercé des activités du secteur primaire avant leur émigration vers l'étranger. C'est dire que la ville constitue pour un grand nombre d'entre eux un lieu de transit et de préparation à l'expatriation. Les autres émigrés exerçaient les métiers du commerce et des services (23,2 %) ceux de l'artisanat et de l'industrie (9,5 %) et enfin les activités des travaux publics en occupaient 16,3 %. La répartition des migrants du milieu urbain selon le degré de qualification à la veille de leur départ montre qu'ils étaient

(4) Secrétariat d'Etat au Plan. *Recensement général de la population et de l'habitat de 1971. Niveau national*. 1976.

pour plus de 17 % d'entre eux des ouvriers agricoles. Ce qui confirme, si besoin est, le caractère néo-citadin de cette population. Par ailleurs, plus de 53 % des émigrés s'étaient déclarés n'avoir aucune qualification professionnelle et 29,5 % se rangeaient dans la catégorie des ouvriers qualifiés. Certes ces proportions occultent de grandes disparités régionales. Le Maroc central fournit relativement le plus de travailleurs disposant d'un savoir faire précis et, du fait de l'importance de l'urbanisation, on y observe la plus faible proportion d'émigrés ayant été ouvriers agricoles. C'est précisément dans cette zone que l'on rencontre la plus forte proportion de personnes actives occupées en permanence avant la migration. On n'y compte que 40 % de saisonniers et de chômeurs, alors que cette catégorie concerne plus de 52 % de l'ensemble des enquêtés. Parmi les émigrés du Nord et du Sud, il y avait respectivement 63,6 % et 58,3 % de personnes qui étaient soit à la recherche d'un emploi soit des saisonniers (5).

Il semble, en définitive, évident que le migrant n'est pas toujours mu dans son entreprise d'expatriation par le besoin de trouver du travail, mais que dans sa décision de partir intervient une série de facteurs que l'observation empirique ne permet pas de saisir. Il est tout de même significatif que, ceux qui sont nés en milieu rural, déclarent pour moins du quart d'entre eux, être partis, pour trouver un travail, alors que, cette cause concerne plus de 42 % des émigrés nés en ville. C'est bien la recherche d'un revenu plus élevé qui est la raison la plus fréquemment évoquée chez les deux catégories d'enquêtés (65,9 % contre 55,0 %). Toutefois, le chômage, de moins dans son acception courante, semble être le fait des émigrés du milieu urbain; ce qui explique d'ailleurs en partie les différences des déclarations des causes de l'émigration dans les deux populations.

Tels sont donc, sommairement ébauchés, les traits de l'émigré à la veille de son départ. Son devenir sera fortement lié à certaines de ses dispositions psychosociologiques et économiques. La durée de son séjour à l'étranger sera ainsi fonction de sa détermination à réussir dans son entreprise et de sa volonté de surmonter les traumatismes culturels que provoquent l'immersion dans une société autre. Sa connaissance ou non de la langue, son état matrimonial, son statut vis-à-vis de l'autorité et du pouvoir de décision dans son ménage d'origine, la régularité du travail, etc. sont autant de facteurs qui vont déterminer la durée de résidence à l'étranger. Mais, en dernière analyse, c'est bien le pays d'accueil et la conjoncture économique qui le caractérise, qui vont infléchir dans la majorité des cas la volonté de rester ou de retourner.

(5) Les caractéristiques socio-démographiques des candidats à la migration ont connu une évolution engendrée par les modifications des structures économiques de la société marocaine. A titre d'exemple, le secteur primaire qui fournissait plus de 61 % des émigrés autour de l'année 1950, n'alimentait plus les flux que dans une proportion de l'ordre de 38 % dans les années 1960 et de 31 % entre 1970 et 1976. Tandis que, les émigrés qui exerçaient les métiers du commerce et des services ont vu leur proportion passer de 12 % environ en 1950 à presque 27 % en 1970.

Nul doute que ces modifications opérées à ce niveau du profil de l'émigré reflètent les changements qu'a connus la répartition de la population active marocaine selon les secteurs d'activité.

L'enquête auprès des migrants de retour, réinstallés en milieu urbain a révélé que ceux qui sont nés à la campagne ont une durée d'expatriation moyenne de 11,2 ans, alors que les citadins ne sont restés que 6,9 années à l'étranger. De la même manière, on a observé que cette durée était de presque 9 ans pour les chefs de ménage et d'à peine 4,3 ans pour ceux qui se déclarent être des enfants de chef des ménages. Cette variable change notablement aussi avec le niveau d'instruction.

Ceux qui ont eu accès à l'enseignement moderne ont la durée d'immigration la plus courte (6,2 ans). Les personnes analphabètes et celles ayant eu une instruction de type coranique ont tendance à résider plus longtemps à l'étranger (environ 10 ans de durée moyenne d'immigration).

S'il est indéniable que les pays d'accueil doivent, dans une large mesure, la hausse de leur taux d'expansion économique à la main-d'œuvre immigrée, l'avantage que les pays pourvoyeurs étaient en droit d'escompter est par contre, loin d'être réalisé. L'immigration massive a permis d'atténuer la grande pénurie de main-d'œuvre dont souffrent les pays industrialisés et de jouer le rôle de régulateur du marché de l'emploi en modifiant les pressions qui autrement auraient provoqué de graves processus inflationnistes. Cette force de travail étrangère est en outre disponible, élastique et syndicalement peu exigeante. Elle occupe tous les emplois que les autochtones répugnent à exercer et s'adapte aux conditions changeantes des économies occidentales.

En encourageant l'émigration les pouvoirs publics dans les pays de départ poursuivaient des objectifs suffisamment explicites notamment dans les plans de développement. La réduction de la pression sur le marché du travail et la solution partielle des problèmes du chômage, le rééquilibrage de la balance des paiements par les revenus de transfert que la migration procure, ainsi que l'acquisition par les travailleurs immigrés d'une formation professionnelle qui favoriserait leur contribution positive au développement socio-économique de leurs pays, sont les raisons les plus fréquemment évoquées. Les faits, en apportant des démentis à ce genre d'affirmation ont suffisamment révélé le caractère illusoire des avantages de la migration à cet égard.

Il est aisé de démontrer que l'émigration, en procédant à des ponctions sélectives de la main-d'œuvre, prive en fait la population active de ces éléments les plus dynamiques et les plus entreprenants. Dans la majorité des cas, ceux qui partent sont ceux précisément qui auraient pu stimuler le marché de l'emploi. Par les envois qu'ils effectuent, ils aggravent la désaffection pour un certain nombre d'activités, dont le travail de la terre, et favorisent la prolifération des métiers du commerce et des services.

Les migrations provoquent aussi des changements dans les modèles de comportement et surtout dans ceux ayant trait à la consommation. En créant de nouveaux besoins et en activant les niveaux d'aspiration, elles favorisent le recours aux produits importés. La preuve en est par exemple, les modifications survenues dans l'habitat des ménages des émigrés, qui utilisent tous des matériaux provenant de l'étranger. Ainsi paradoxalement, ce que le Maroc

reçoit de ses ressortissants travaillant dans les pays d'Europe est retourné à ces mêmes pays pour satisfaire les nouveaux besoins créés par les migrations.

L'enquête en milieu urbain apporte les éléments de réponse à la troisième question qui est l'objet central de notre propos : Peut-on considérer l'immigration comme un moyen de stimuler la mobilité professionnelle et d'améliorer la formation des travailleurs Marocains à l'étranger ?

Les données confirment ce que l'on sait déjà sur les caractéristiques des postes qu'occupent les immigrés et notamment les Marocains qui pour plus des trois quarts d'entre eux, exercent des métiers n'exigeant aucune formation professionnelle. L'enquête auprès des migrants réinstallés permet de décrire l'évolution des travailleurs marocains ayant vécu l'expatriation selon l'activité économique. Ainsi, 36,6 % d'entre eux exerçaient les métiers du primaire avant leur départ, alors qu'à l'étranger, seulement 14,1 % se retrouvaient dans ce secteur. Au retour 21,4 % des migrants réinstallés seront réemployés dans l'agriculture, l'élevage et l'exploitation forestière, les activités du secondaire qui occupaient au Maroc 24 % de ces migrants, vont en attirer plus de 65 % à l'étranger qui à leur retour, se retrouveront dans la même proportion qu'avant leur départ, dans ce secteur.

C'est bien le tertiaire et notamment le commerce qui va connaître les modifications les plus importantes. Sur 100 enquêtés, 24,6 exerçaient avant l'émigration dans ce secteur; cette proportion tombera à 19 % à l'étranger et atteindra 41 % au retour. C'est dire que la migration favorise le gonflement du tertiaire. Il est d'ailleurs aisé de s'en apercevoir lorsque l'on visite les localités de forte émigration : les boutiques et les petits ateliers de réparation s'y multipliant au fur et à mesure que l'émigration s'amplifie. Cette hypertrophie du tertiaire amène l'observateur à douter du rôle et de la fonction de certaines activités commerciales.

On a pu dénombrier dans certains douars presque autant « d'épiceries » que de ménages. Chaque famille d'émigrés se devant d'avoir un de ses membres occupé dans une activité « commerciale » malgré sa rentabilité dérisoire. Là « le négoce » perd toute sa fonction mercantile pour ne garder que ses attributs de lieu d'échange social et son caractère symbolique. Il contribue ainsi à aggraver surtout la désaffection pour les travaux agricoles et à occulter le chômage. A son retour le migrant qui a réussi à épargner un capital suffisant va dans la majorité des cas, quitter son douar et essayer d'installer un commerce en ville. Il contribue par conséquent doublement, au gonflement de ce secteur : par les envois qu'il a effectués et qui ont servi au financement de la boutique ou de l'atelier sur les lieux d'origine, et par la création de sa propre entreprise commerciale au moment de sa réinsertion dans l'économie urbaine.

Moins de trois pour cent des réinstallés enquêtés étaient inactifs ou chômeurs à la veille de leur émigration. Ils ont déclaré avoir tous été actifs occupés pendant leur séjour à l'étranger. Au retour par contre 11 % environ seront inactifs ou chômeurs.

Ces répartitions selon les secteurs d'activité avant l'émigration, durant l'immigration et au retour ne révèlent aucun fait qui permette de conclure à une

évolution positive de la main-d'œuvre émigrée et à sa mobilité professionnelle ascendante. L'augmentation du nombre de travailleurs indépendants au retour, ne signifie aucunement une promotion professionnelle, mais tout simplement, le passage du salariat avant les départs et pendant l'immigration à une activité autonome dans le secteur du commerce et des services qui se caractérise par une rentabilité dérisoire.

Les migrants réinstallés en milieu urbain se répartissent comme suit, selon leur mobilité professionnelle.

Degré de qualification	Avant migration	A l'étranger	Au retour
Main-d'œuvre non qualifiée	80,1	77,2	69,8
Main-d'œuvre qualifiée	15,6	17,8	21,7
artisan	(1,9)	(0,3)	(0,8)
ouvrier qualifié	(13,7)	(17,5)	(20,9)
Employés	3,7	2,8	5,8
Cadres	0,6	2,2	2,7
Total	100	100	100

L'enquête confirme ce que l'on sait par ailleurs concernant les caractéristiques de la main-d'œuvre marocaine en Europe et principalement en France. L'évolution que l'on peut constater dans le cheminement migratoire est dû principalement aux changements dans l'affectation sectorielle de cette population et dans sa répartition selon la situation dans la profession. La migration favorise le passage du salariat au patronat en transformant souvent des ouvriers non qualifiés en commerçants ou propriétaires d'un atelier de réparation. Certains, acquièrent un savoir faire après leur retour au pays pour faciliter leur réinsertion, ce qui explique en partie la promotion sociale que ces données révèlent.

Le devenir de cette main-d'œuvre au retour s'éclaire davantage lorsque l'on analyse sa situation selon la régularité dans le travail. On dénombrait quelques 11,6 % de chômeurs et d'inactifs avant l'émigration alors que cette catégorie concerne presque 20 % des travailleurs réinstallés qui se déclarent pour presque la moitié d'entre eux comme étant à la recherche d'un emploi au moment de l'enquête. Plus de 9 travailleurs marocains en Europe sur 10 avaient un emploi permanent durant leur immigration ; à leur retour il n'y avait guère plus que 57,8 % de cette catégorie. La situation de chômage et de sous-emploi qui était la leur avant le départ est vécue différemment au retour et avec surtout une conscience plus claire. Le travail épisodique à rentabilité dérisoire qui était le leur, avant l'émigration, est perçu après l'expérience de l'activité permanente et intensive, comme du chômage déguisé. C'est du moins ce qui ressort des propos d'un grand nombre d'enquêtés.

Nul doute que ces résultats chiffrés méritent d'être interprétés à la lumière des opinions et des attitudes des migrants eux-mêmes. Que pensent-ils du phénomène ?

Tous manifestent par leur déclaration un attachement certain à leur pays et une attitude relativement négative vis-à-vis de l'expatriation. Aussi moins de

4 immigrés en Europe sur 10 conseilleraient à leurs amis d'aller travailler ailleurs qu'au Maroc et plus de 90 % d'entre eux désapprouvent vigouzeusement ceux qui s'installent définitivement à l'étranger.

La question « Voulez-vous que vos enfants travaillent à l'étranger ? » est particulièrement pertinente pour saisir la véritable attitude des émigrés vis-à-vis du phénomène, du fait de la propension qu'ont les parents à se projeter sur leurs enfants. Huit enquêtés résidant à l'étranger sur 10 ne désirent pas voir leurs enfants partir.

Toutefois, 51,6 % des migrants réinstallés considèrent que leur expérience en Europe leur a été utile à leur retour au Maroc. Les enquêtés résidents encore à l'étranger estiment pour 65,5 % d'entre eux qu'ils pourront tirer profit de ce qu'ils ont appris ailleurs au moment de leur réinsertion dans leur société d'origine. Il convient de préciser, qu'il ne s'agit pas ici, dans l'esprit des enquêtés du moins, d'expérience professionnelle, ils entendent le mot dans son acception la plus large. L'analyse de contenu des entretiens non directifs sur les effets de la migration, montre d'ailleurs que l'acquisition d'un savoir-faire professionnel n'apparaît que 4 fois sur 100 dans les propos des migrants. Ils évoquent fréquemment plutôt l'idée qu'ils ont désappris ce qu'ils savaient avant d'émigrer et qu'ils se sont trouvés attelés à des tâches ne nécessitant aucune qualification.

Enfin, un migrant enquêté sur 4 considère que l'émigration est néfaste pour le pays et que ses effets sur le développement sont négatifs. Cette même question posée à des non-migrants révèle chez ces derniers des attitudes totalement différentes. Ils considèrent pour les deux tiers d'entre eux, que le travail à l'étranger est bénéfique du point de vue du développement du pays. Cette discordance des attitudes des deux groupes est à elle seule suffisamment révélatrice du caractère cumulatif et auto-entretenu du phénomène migratoire. Le désenchantement de ceux qui ont vécu le travail à l'étranger ne sert pas de leçon à ceux qui restent et des préjugés psychologiquement bien ancrés continuent à les faire tendre vers d'autres horizons.

T. BADDOU\*